

RECRUTEMENT

POLICE TECHNIQUE ET SCIENTIFIQUE

Le ministre de l'Intérieur procède actuellement au recrutement d'agents spécialisés de police technique et scientifique de la police nationale.

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Arrêté du 17 février 2016 autorisant au titre de l'année 2016 l'ouverture d'un recrutement d'agents spécialisés de police technique et scientifique de la police nationale
NOR : INT1603384A

Par arrêté du ministre de l'intérieur en date du 17 février 2016, est autorisée au titre de l'année 2016 l'ouverture d'un recrutement d'agents spécialisés de police technique et scientifique de la police nationale.
Le nombre de postes offerts aux différents recrutements sera fixé par arrêté ultérieur.

Ces concours sont ouverts en externe et en interne, pour la session 2016, dans tous les secrétariats généraux pour l'administration du ministère de l'intérieur (SGAMI) suivants :

- SGAMI Est ;
- SGAMI Nord ;
- SGAMI Ouest ;
- SGAMI Sud ;
- SGAMI Sud-Est ;
- SGAMI Sud-Ouest ;
- SGAMI de la zone de défense et de sécurité de Paris.

Pour chaque recrutement, la date de clôture des inscriptions, la date des épreuves et la composition du jury feront l'objet d'arrêtés pris par les autorités responsables de l'organisation de ces recrutements.

**POUR TOUTE INFORMATION, POUR DÉFENDRE VOS INTÉRÊTS,
LA CFTC-POLICE À VOTRE SERVICE !**

CFTC - POLICE

www.cftcpolice.fr

